



## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du mardi 20 juin 2023

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 20 juin 2023 à 09h00, sous la Présidence de M. Vincent THOMAS et de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidence de la CFVU**

M. Vincent THOMAS (donne procuration à M. Éric BOURILLOT à partir de 9h45)

Collège A (7) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO) ; M. Daniele FAENZI ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS (donne procuration à Mme Sylvie SIRE à partir de 11h45) ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN (donne procuration à Mme Carine MICHEL)

Collège B (6) : M. Éric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE ; Mme Carine MICHEL ; M. Alain RAUWEL ; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE

Collège Personnel BIATSS (3) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE (donne procuration à Mme Maryse GAIMARD) ; M. Philippe VIGNERON (donne procuration à Mme Pascale AUROUX)

Collège des usagers (4) : M. Alexis DECRETTE ; M. Lancelot KRYPIEC ; M. Thomas VERHEGGE ; Mme Capucine YVENAT (donne procuration à M. Alexis DECRETTE)

Invités à titre permanent Mme Bénédicte MACE

Invités Mme Sophie MORLAIX ; M. Frédéric OROBON ; Mme Cathy PERRET ; M. Fabien GEORGE ; Mme Caroline HOUTMANN ; Mme Sophie REGARD ; Mme Catherine VERGELY-VANDRIESSE ; Mme Elsa LANG-RIPPERT ; M. Cyprien GUILLOT

Début séance : 09h00

## 1. Informations du Président

Le Président présente quelques points d'information :

### Politique de site

Un conseil des membres extraordinaires de la COMUE UBFC a été convoqué par le nouvel administrateur provisoire. Il a été nommé par le Ministère le 1<sup>er</sup> juin dernier. Cet administrateur provisoire est quelqu'un de connu dans la Région, il s'agit de M. Lamine Boubakar, ancien Vice-Président de M. Bahi, ancien Président de l'université de Franche-Comté.

Le Président s'est entretenu avec l'administrateur provisoire, il y a moins de quinze jours. L'une des questions abordées concernait la possibilité pour l'établissement de s'engager à financer la part correspondant à 10 % du fonctionnement des Graduate Schools. Cela permet de déclencher le complément de financement par la Région. Le Président s'y est engagé, cela suppose de trouver une trésorerie qui reste encore à préciser. Il faut savoir quel montant cela représente et savoir si l'uB peut avoir des informations suffisamment précises pour passer ce montant au budget rectificatif numéro 1 qui est déjà bouclé. Cette information manque aujourd'hui et il espère l'obtenir en conseil des membres.

### Point sur l'EPE - Etablissement Public Expérimental

Le dossier EPE avance, les statuts ont été transmis au Ministère le 22 mai 2023. Le 25 mai, la Ministre de l'enseignement supérieur prenait la parole pour annoncer les nouveaux critères d'admission des EPE, selon la doctrine nouvelle. Cependant, le Ministère a laissé déposer les dossiers. Le Président y voit là, toute la magnificence de l'accompagnement étatique dans les projets politiques du site. Néanmoins, le contenu des statuts a été présenté dans les grandes lignes et surtout le projet d'EPE. La discussion portait sur la cartographie des formations, l'idée des politiques des formations complémentaires mais également de l'approche autour de la recherche.

### La formation et la recherche s'articulent autour de quatre grands axes dont trois axes I-SITE :

- . la technologie, le développement durable, l'intelligence artificielle ;
- . la terre, l'alimentation, l'environnement, le climat et les climats (les climats de Bourgogne) ;
- . l'approche systémique et intégrée de la santé ;
- . l'art et la culture avec les écoles d'art et de culture. Cet axe s'intitule *art, culture et humanité dans la société*.

Des discussions ont eu lieu avec l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Art). L'ENSA n'a plus de Directrice depuis le 15 mars, il a donc été difficile de poursuivre les discussions. Il y a eu une suspension de la participation de l'ENSA aux discussions. Il y a dix jours, le conseil d'administration de l'ENSA s'est réuni pour désigner une successeure à Mme Sophie Claudel, dont le nom a été transmis à la Ministre de la culture pour sa nomination. Dès la nomination, le Président prendra contact avec elle et lui présentera le projet.

L'Ecole supérieure de musique réunit son CA le 28 juin prochain, pour statuer sur son intégration comme établissement composante de l'EPE. Il y aura un vote formel auquel le Président va participer, en tant que représentant de l'uB.

L'ESTP (Ecole Spéciale des Travaux Publics) a voté en CA pour le rattachement à l'EPE.

Le CHU votera dans le cadre de son conseil de surveillance au cours du mois de septembre. Le nouveau Directeur général du CHU a été nommé, il s'agit de M. Freddy Serveaux que le Président rencontre demain.

Tout cela a été présenté au Recteur de l'académie de Dijon, à la Rectrice de Région académique, à Dijon métropole. Cela va se faire avec le Préfet. Ce sera présenté également au Ministère le 22 mai, même si le dossier va encore évoluer. Il faudra le rendre plus consistant dans sa formulation.

Toujours à propos de la politique de site, l'uB avait envoyé un message à la communauté, suite au courrier conjoint de la Ministre et du SGPI (Secrétariat Général Pour l'Investissement), qui dégèlent partiellement les PIA. Un rendez-vous est fixé au 2 octobre, pour dire vers quelle trajectoire le site doit s'orienter. Besançon et la COMUE expérimentale s'orientent vers quelque chose de plus structuré, le 1<sup>er</sup> dépôt en mars des statuts de la COMUE expérimentale n'ont pas été jugés suffisamment intégratifs par l'Etat. Le projet finalisé est prévu pour octobre.

### **Forthem**

Il y a quinze jours, la première réunion des Présidents d'universités et des Recteurs de Forthem a eu lieu en Finlande. Des discussions ont eu lieu autour de la place de la recherche dans l'alliance. Il y a une volonté de la commission européenne d'ouvrir à la recherche et pas seulement à l'éducation. Des discussions ont porté aussi sur les modalités d'ouverture. Certains veulent que cela soit adossé à la formation et/ou aux activités scientifiques des chercheurs.

Il y a eu une discussion sur le rôle du *Presidency meeting*, c'est un comité des Présidents. Pour le Président, c'est un rôle politique. Il s'agit d'adopter des décisions politiques qui seront portées en interne par chacun des Présidents au sein de leur communauté. Ce sont des bases nouvelles, c'est la 2<sup>ème</sup> phase qui est mise en œuvre avec l'ambition d'une intégration plus forte poussée par la commission européenne. Cela passe par ce *Presidency meeting* et par ces décisions politiques.

### **L'ISAT**

Le Directeur de l'ISAT (l'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports de Nevers) a démissionné il y a quinze jours. Pour rappel, c'est le 2<sup>e</sup> Directeur qui démissionne en 2 ans, une administration provisoire avait été mise en place. Un nouveau Directeur avait été recruté, il est resté pendant 18 mois avant sa démission.

Le Président s'est rendu sur place la semaine dernière, pour rencontrer les collègues (enseignants, enseignants-chercheurs, BIATSS). Il regrette de ne pas avoir pu rencontrer d'étudiants. Le constat dressé est assez inquiétant. En deux ans, deux Directeurs démissionnent avec des personnalités, des sensibilités, des caractères et des méthodes totalement différents.

Un rapport de la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs) a été très défavorable sur les formations délivrées par l'ISAT. Un ultimatum avait été fixé au 15 juin pour rectifier les choses et conserver le droit de recourir à l'alternance. Cela est extrêmement important. Il y a eu une suppression du label européen sur certaines formations et le renouvellement de l'accréditation est donné pour 3 ans au lieu de 5 ans.

Les collectivités territoriales sont des partenaires majeurs pour l'ISAT (agglomération de Nevers et le Département de la Nièvre), elles menacent de se désengager si l'ISAT n'évolue pas dans le bon sens.

L'image de l'ISAT est considérablement dégradée, vis-à-vis des industriels, partenaires sociaux économiques indispensables pour l'ISAT. Ce sont essentiellement des constructeurs d'automobiles comme Renault, qui embauchent des étudiants, les accueillent en stage ou en alternance. Ils sont aussi membres du conseil de l'école.

Le Président a expliqué aux collègues de l'ISAT, que ces problèmes vont tous dans le même sens, s'accumulant et s'aggravant dans le temps. Il y a peut-être un problème collectif. Il faut penser aux étudiants.

La situation est grave mais pas désespérée parce que l'ISAT reste une très bonne école. Selon les chiffres des candidatures dans Parcoursup de l'ISAT, en 2020 il y avait 2 300 postulants. Pour la rentrée 2023, il y a 3 500 candidatures. Cela signifie que malgré la crise automobile, l'image de l'ISAT n'est pas encore détériorée vis-à-vis des futurs étudiants. Il faut donc agir et régler tout ce qui doit l'être pour repartir du bon pied.

Pour ce faire, Mme Corinne Terreau a été nommée administratrice provisoire, elle est en place depuis 25 ans et a la confiance des partenaires. Il a été demandé qu'un audit extérieur de l'école soit réalisé. Cela permet qu'un diagnostic soit déterminé de la manière la plus objective possible. L'uB réfléchit à la désignation d'un cabinet d'audit et de le diligenter à l'ISAT. Il faut essayer de savoir pourquoi ce collectif est en crise et présente des signes inquiétants d'affaiblissement.

Le Président pense que c'est une très bonne idée mais reste méfiant car les résultats peuvent être difficiles à entendre. Cependant, il est indispensable de poser le diagnostic de la crise. A partir de ce diagnostic, il faudra mettre en place des dispositifs qui auront pour objectif de remédier à la situation.

Un bilan a été demandé sur ce que l'établissement avait mis en faveur de l'ISAT depuis toujours. Une comparaison a été faite avec les autres composantes, l'ISAT n'a pas été plus mal traitée que les autres composantes. Ce bilan a permis de voir que depuis sa création il y a 30 ans, l'ISAT a reçu 15 millions d'euros (bâtiments, locaux, structures...). Le budget récurrent s'élève à 350 000 € / an pour 700 à 800 étudiants. Le taux d'encadrement des étudiants est mieux que dans certaines composantes.

Dans toutes les composantes, il peut y avoir des difficultés, les moyens ne sont pas infinis. A l'échelle de l'uB, ce sont des choses normales mais ces problèmes ne sont pas plus importants à l'ISAT, que dans d'autres composantes. Il n'y a pas de situation de crise comparable à celle de l'ISAT, dans les autres composantes et qui dure surtout dans le temps. Cela fait deux ans que cela dure, avec une fragilisation terrible de l'ISAT. Seule l'attractivité auprès des étudiants maintient une bonne image à l'extérieur de l'ISAT.

L'administration provisoire est installée pour un moment, elle aura pour objectif d'apaiser, d'accompagner les collègues, les étudiants mais aussi l'audit. Elle préparera une suite définitive et permettra de remettre l'école sur les rails.

Le Président souhaite que cela se fasse le plus rapidement possible, dans les meilleures conditions possibles. C'est sûrement l'école la plus importante du site territorial. Il faut arriver à trouver une solution et le Président a bien indiqué que la solution est collective. L'uB pourra mettre en place tout ce qu'elle peut, si le collectif n'en veut pas ou ne joue pas le jeu, cela ne servira à rien. L'enjeu est de taille puisque le Président de l'agglomération de Nevers a menacé de se retirer de l'école et d'arrêter les financements. Le Président du Conseil Général a suivi, en disant : « Si l'agglomération de Nevers se retire : le Département se retire. » Les industriels sont sur la même voie.

Pour rappel, l'ISAT est la seule école d'ingénieurs publique en France dans l'automobile intelligente, l'aéronautique et les transports, toutes les autres sont privées. L'ISAT travaille spécifiquement sur l'automobile et les transports.

Mme Fiorentino présente quelques rappels calendaires concernant l'ODF (Offre De Formation) :

### **Les prochaines échéances**

. Concernant la communication à l'établissement du rapport provisoire du projet de l'ODF (post-auditions) par le HCERES, il devait arriver la 2<sup>ème</sup> semaine de juin 2023. Nous sommes le 20 juin et le rapport tarde à arriver. Cela ne devrait pas tarder.

. Concernant les erreurs factuelles, l'uB a une semaine pour faire un retour, soit 3<sup>ème</sup> semaine de juin 2023.

. L'uB aura deux semaines à partir de la réception du rapport pour faire remonter les observations au HCERES. Elles seront publiées en même temps que le rapport.

. Mi-juillet, il y aura une communication à la DGESIP des rapports définitifs du bilan et du projet de l'ODF par le HCERES.

Le rôle du HCERES prendra donc fin au début du mois de juillet. Les établissements de la vague C ont été invités à un webinaire avec la DGESIP, concernant la rédaction des arrêtés d'accréditation pour les futures formations. Il semblerait que ces arrêtés d'accréditation pouvaient être rédigés dans la foulée des avis du HCERES mais il semblerait que non. Ce n'est pas aussi simple que cela.

### **Le calendrier qui a été donné est le suivant**

. De juin à juillet 2023 : la DGESIP prendra le relais pour préparer la future accréditation des formations. Il est demandé de lui faire remonter les fiches-projets (DA 04) qui ont été transmises au HCERES. Le dépôt des DA 04 se fera sur *Siredo* (la plateforme ministérielle qui remplace *Pélican*) par les services centraux de l'uB. Il sera déposé que les DA des licences, masters et LP. Pour les BUT et les diplômes de santé, il a été dit que c'est le Ministère qui récupérerait les DA 04 auprès du HCERES.

. De septembre-novembre 2023, il y aura une phase d'échanges entre la DGESIP et l'uB pour les formations ayant reçues un avis définitif réservé/défavorable du HCERES. L'uB espère que les auditions qui ont eu lieu vont conduire le HCERES à transformer la plupart des avis réservés ou défavorables en des avis positifs. Il semble que les auditions ont été concluantes avec la prise en compte des observations des experts. Pour les quelques formations pour lesquelles un avis réservé ou défavorable serait maintenu, la DGESIP dit qu'il faudrait

retravailler le dossier avec des experts de la DGESIP. L'uB a songé à demander aux Responsables de ces formations ayant un avis défavorable ou réservé, de préparer un argumentaire à transmettre à la DGESIP. Il servirait de base de discussion. L'uB maintiendra les demandes d'accréditation pour toutes les formations pour lesquelles un DA04 a été déposé.

La DGESIP a garanti que les formations ayant reçu un avis favorable du HCERES seraient accréditées dans la prochaine ODF.

. De fin novembre à mi-décembre, il y aura les avis définitifs de la DGESIP sur les avis réservés/défavorables du HCERES pour pouvoir ouvrir la plateforme Mon Master et Parcoursup.

. Entre février et mai 2024, il y aura un passage devant le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) pour les établissements de la vague C. Les discussions de ce passage seront surtout orientées, vers la soutenabilité de l'offre financière. Ce n'est qu'après ce passage, qu'il y aura l'élaboration des arrêtés d'accréditation.

. En septembre 2024, ce sera l'entrée en vigueur de l'offre de formation.

Le processus d'autoévaluation a commencé en novembre 2021 et l'uB terminera avec l'élaboration des arrêtés d'accréditation au plus tard en juin 2024, cela fera trois années..

L'université de Bourgogne espère que les efforts fournis, à tous les niveaux et par les différents interlocuteurs, permettront l'accréditation de toutes les formations sur lesquelles elle a travaillé.

Une précision est ajoutée sur l'adoption de l'offre de formation. Il faut que l'uB puisse formater les nouvelles fiches filières, préparer le nouvel outil d'affichage de l'offre de formation *Ametys*. Cela demande du temps. Il a été demandé aux composantes de faire remonter au plus tard le 15 septembre, le nouveau format des fiches filières. Ce sont des fichiers *Template* avec deux onglets, un onglet fiche filière et un onglet fiche formation (informations qualitatives et surtout quantitatives). Cela sera utile pour calculer le coût des enseignements. Un dialogue aura lieu avec le Rectorat à la rentrée et sans doute avec le CNESER au printemps. Cela permettra de bien montrer qu'il y a une maîtrise du pilotage du coût de l'offre de formation. Les éléments de ces fichiers *Template* seront saisis dans *Ametys*. Un personnel supplémentaire a été recruté à l'uB, il tournera dans les composantes pour aider au remplissage d'*Ametys*. Les nouvelles fiches filières devront être votées. Cela va être un gros travail.

Il a été décidé que des dates de CFVU seraient rajoutées spécialement pour l'offre de formation. Il y aura en amont des dates de CP. Les élus de la CFVU seront invités à participer à ces commissions de la pédagogie (CP). Au cours de ces CP, les nouvelles fiches filières seront présentées par slaves successives. Un accès aux documents en amont, pourra être fait pour les examiner. Les commissions de la pédagogie seront l'occasion de poser des questions et faire des observations. S'il n'y a pas d'observation, les fiches filières vues en CP seront présentées ensuite en CFVU, elles seront votées et envoyées au CA. Une CFVU de « secours » est gardée en décembre pour les formations posant des problèmes. Il faut que tout soit rentré pour décembre ou tout début janvier, puisque les plateformes sont visibles et accessibles aux étudiants à partir de janvier. Il faut que les étudiants puissent avoir un visuel de la formation dans son ensemble et pas seulement pour la 1<sup>ère</sup> année du cycle.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023

<b>Vote CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 21

## 3. Compte-rendu des travaux des commissions :

- subventions culturelles du 10/05/2023

La commission s'est ouverte sous la présidence de M. Tadeusz Sliwa, le Vice-Président délégué à la Culture. Cette commission se réunit plus rarement que la CVE ou la commission FSDIE. Elle est destinée également à accorder des fonds à des actions montées par des associations labellisées uB. Il faudra préciser dans le PV l'instance dont sont originaires les élus, étant donné qu'il semble y avoir des doutes. M. Louis Bichebois est élu au Conseil d'Administration tout comme M. Guy-Daniel Ligan, M. Alain Rauwel est élu CFVU.

Six demandes de subventions ont été présentées, quatre demandes ont reçu un avis favorable, une a reçu un avis favorable mais moindre que demandé et un dossier a reçu un avis défavorable.

Les avis favorables concernent les quatre projets suivants :

- le projet du **théâtre universitaire de Dijon** pour le *Festival Ecllosion*, une somme de 1 000 euros avait été sollicitée ;
- le projet de **l'association Stock** pour le concert *Cœur et orchestre* pour une somme de 530 euros ;
- le projet de **l'ACEF**, *AT40 quarante ans de perturbations* pour une somme de 5 000 euros ;
- le projet de **l'ADESM** *Poema* pour lequel la somme de 1 500 euros avait été demandée.

- le projet *Avançons ensemble* porté par **l'association ARAM** a reçu un avis favorable pour un montant moindre que celui demandé : 1 772 euros au lieu de 2 600 euros. Le dossier est incomplet. Pour ne pas nuire à la première partie du projet (un concert et des sorties culturelles), la moitié de la somme demandée a été accordée. C'est à la charge de l'association de compléter le dossier. L'association pourra obtenir une seconde tranche de financement sachant que si les manifestations organisées n'ont pas lieu, l'association devra rembourser les sommes reçues.

- le projet *ISAT performance championship*, porté par l'association **ISAT performance**, s'est vu opposer un refus de soutien, le projet n'étant pas éligible à la subvention culturelle. Il est recommandé à l'association de développer l'aspect culturel du projet. Par ailleurs, il manque des informations dans le dossier et les subventions demandées (FSDIE et commission culture) dépassent même le budget des dépenses. Le dossier est à revoir.

<b>Avis CFVU</b>	<p><b>Favorable à l'unanimité</b></p> <p>Membres élus présents ou représentés : 21</p> <p>Ne prend pas part au vote : __</p> <p>Abstention : __</p>	<p>Suffrages exprimés : 21</p> <p>Contre : __</p> <p>Pour : 21</p>
----------------------	---	--

#### - vie étudiante du 22/05/2023

Des demandes de labellisation ont été déposées par deux associations :

. **L'association Quasar** créé en 2023 qui est une association culturelle localisée au Creusot. Elle souhaite dynamiser le site, réunir les étudiants de toutes les filières via des manifestations musicales.

. **L'association Médecine Dijon Football Club** organise des entraînements tous les mardis soir, pour permettre aux étudiants de médecine de s'entraîner à moindre coût. Elle organise également des rencontres et des événements festifs.

Les deux associations ont reçu un avis favorable à leur demande de labellisation.

Un point d'étape est réalisé pour **l'association ISAT Hill Climb Racing**, portée par des étudiants de l'ISAT. Le projet de l'association est la conception et la fabrication d'une voiture hybride de compétition, destinée aux courses de côtes. Cette construction avance.

La commission rend un avis favorable à la confirmation de la labellisation.

Enfin la CVE s'est penchée sur la situation des associations qui ne sont pas en règle avec les démarches de reconduction du label « *Association des campus* ». Huit associations ne sont pas en règle de tout ou partie, de leurs démarches annuelles malgré les mails réguliers de relance du BVE. Certaines associations présentent deux

voire trois années consécutives sans aucune démarche. Après examen des dossiers, quatorze associations sont proposées à la délabellisation, dix sont en sursis et une est en cours de reprise.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

#### - FSDIE du 16/05/2023

Une présentation a été faite de l'extension d'une possibilité de financement des projets d'associations étudiants. Cette possibilité existe déjà. Il s'agit d'un financement par conventions entre les associations et l'uB. Il y a quelques différences par rapport aux subventions habituelles sur projets, notamment le fait que plus de 50 % du projet pourraient être financés. Cela permettra de remédier à la sous-utilisation des fonds alloués à la commission du FSDIE que l'on constate depuis plusieurs années. Il existe déjà des associations conventionnées avec l'uB comme Adexpra. Il s'agirait donc de créer davantage de conventions avec les associations.

La commission FSDIE s'est ensuite prononcée sur des demandes de subventions, soit par projet soit par convention. Seulement deux conventions ont été reçues. Il est proposé de voter uniquement les subventions de projets habituels dont les critères sont connus et de reporter à la rentrée les subventions sur conventions. Ces conventions sont en cours de rédaction.

Mme Fiorentino présente donc uniquement les subventions accordées sur projet.

#### **Pour les subventions sur projets**

Quatorze projets ont reçu un avis favorable pour le montant sollicité, trois ont reçu un avis favorable mais pour un moment moindre que celui qui a été sollicité.

Deux projets ont reçu une décision de report : *le Gala des Internes Bourguignons* en raison de nombreuses irrégularités avec une quantité d'alcool prévue bien supérieure à celle que le FSDIE a vocation à subventionner. Le dossier est à revoir. Un autre report pour *le Gala Médecine 2023*, le dossier étant incomplet et là encore il y a des quantités d'alcool portées dans le budget qui sont supérieures aux normes financières. La commission FSDIE s'appuie sur les préconisations du Ministère de la Santé publique.

Enfin, le projet *Week-end d'intégration* de l'ESIREM a reçu un avis négatif, le dossier est incomplet. Il manque des recettes, le budget est déséquilibré. Il est prévu un seul vigile pour 190 personnes, ce qui risque de poser des problèmes en termes de sécurité. Le Vice-Président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant et le BVE proposent de rencontrer cette association, pour l'aider dans ses démarches de constitution d'un dossier.

#### **La commission FSDIE s'est prononcée sur l'attribution de subventions sur la base de convention**

Deux conventions ont été reçues, elles concernent **les associations l'ASUB et l'ASUB section Chalon**. Elles doivent permettre la participation aux championnats FFSU, le fonctionnement de l'association et l'organisation de la *Color Campus* pour l'ASUB. Pour l'ASUB Chalon, elle permet le financement de l'association et le renforcement de la partie compétition. Il s'agit de reconduction de convention.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

## 4. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 22/05/2023

### 4.1. Projets internationaux

M. George présente neuf projets internationaux et une annexe financière.

#### - Projets de doubles diplômes

. **L'Espagne**, avec l'Universitat de Girona (UdG) et l'ESIREM, il s'agit d'une création d'accord pour le master VIBOT au Creusot. Cet accord existait il y a une dizaine d'années dans une autre configuration.

Du côté des équipes du Creusot, le partenariat avec Girona est très institutionnalisé. Avec ce même partenaire, les équipes du Creusot mettent en place leur programme Erasmus Mundus (Master international porté par au moins trois établissements européens). Parallèlement, le master VIBOT proposerait aussi une option en double diplôme avec la possibilité de réaliser le M1 à l'uB, le M2 en Espagne. A l'issue de la formation, les étudiants obtiennent le double diplôme.

Pour respecter les autres modalités de partenariat mises en place par les équipes pédagogiques du master VIBOT, les étudiants devront payer les frais d'inscription dans les deux universités. C'est le seul master, pour lequel il y a un maintien des frais d'inscription qui est imposé. Les frais d'inscription du master VIBOT sont demandés aussi bien aux étudiants bourguignons que pour les étudiants espagnols. Inversement, les étudiants doivent payer les frais d'inscription chez le partenaire ainsi que les frais de la CVEC.

#### - Projets d'accueil diplômants

. **L'Algérie**, avec l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (UMMTO) et l'UFR Sciences et Techniques, il s'agit d'un renouvellement d'accord. Ce partenariat existe depuis cinq ans, il est mis en place pour faciliter des projets de recherche. Il y a également un historique puisque que le master BDIA entre autres masters, recrutent énormément d'étudiants algériens. A ce titre, depuis 2019 il y avait un engagement dans un processus de partenariat dans le cadre du programme Erasmus avec l'UMMTO. C'est donc un renouvellement bilatéral avec cette université, permettant de renouveler les possibilités de mobilité du personnel à des fins de recherche. Il y a également la possibilité de recrutement des étudiants diplômés de l'UMMTO vers le master EEA -TSI à l'UFR Sciences et techniques. Ce sera une procédure qui sera parallèle à celle que suivent des étudiants qui passent par Campus France mais dans ce cas-là, encadrée par un accord de coopération. Dans le cas où ces étudiants sont admis à l'uB, ils payent leurs frais d'inscription. Si une subvention Erasmus est obtenue, les étudiants seront le cas échéant exonérés des frais d'inscription.

#### - Projets à des fins scientifiques

. C'est un projet qui concerne **le collège doctoral franco-allemand, entre l'uB et l'université de Mayence**. Il permet notamment la soutenabilité de projets de recherche, de thèses en co-tutelles entre les deux universités. Il vise les trois composantes : l'UFR Langues et communication, l'UFR lettres et philosophie et l'UFR Sciences humaines. Dans ce cadre-là, récemment il y a eu un appel de l'UFA (Université Franco-Allemande), pour inciter les établissements français et allemands à inclure **un partenaire d'un pays tiers : l'université de Cheikh Anta Diop de Dakar**. A ce titre, il a été proposé de mettre en place un partenariat trilatéral entre les trois universités. L'objet de ce partenariat serait aussi de prétendre à des subventions, pour faciliter la mobilité doctorale entre les trois universités.

#### - Projets d'échanges non-diplômants

. **L'Argentine**, avec l'universidad de San Andrés (UdeSA), il s'agit d'un partenariat qui viserait à mettre en place des coopérations dans le domaine du management, aussi bien dans le management de l'IAE, de la culture à l'INSPE que le management interculturel à l'UFR langues. Ce projet permet de faire des échanges d'étudiants entre les trois universités. Un avis avait été demandé à l'UFR lettres, une réponse est attendue. L'UFR Lettres ne devrait pas s'opposer à ce partenariat.

. **La Chine**, avec la Shangaï Normal Université (SHNU) et l'IAE Dijon, il s'agit d'un renouvellement d'accord. Ce partenariat était dormant depuis quelques années, du fait du contexte sanitaire très prolongé du côté chinois. Les possibilités d'échanges d'étudiants ont repris entre l'IAE et l'université chinoise.



. **Le Japon**, avec la Chiba University, il s'agit d'un renouvellement d'accord qui concerne tant l'ESIREM que l'UFR Sciences et Techniques. Ce partenariat permet des échanges d'étudiants plutôt pour des stages, avec la possibilité aussi de mobilités pour suivre des études. A l'uB, les étudiants de l'ESIREM et de l'UFR Sciences et Techniques partent aussi bien pour faire des stages que suivre des études. Les japonais viennent plutôt pour faire des stages.

Avec **le Japon** et la Josai International University (JIU), il s'agit d'un renouvellement d'accord légèrement réadapté. Avant, c'était un partenariat avec la Josai university et maintenant c'est avec la Josai International University. La Josai International University est comme un « établissement composante » au sein de l'université Josai. Elle se focalise exclusivement sur les formations dédiées à l'international. Le changement dans l'accord a été fait parce que la Josai university ne souhaitait pas s'impliquer plus que cela dans cet accord. La Josai university préférerait que La Josai International University soit signataire de cet accord. Il s'agit de possibilités de mobilité pour les étudiants de l'IAE. Une annexe supplémentaire a été ajoutée, permettant des mobilités plus larges dans d'autres domaines, si l'occasion se présentait.

. **L'Ukraine**, avec la State Institution « Luhansk Taras Shevchenko National University » (LNU). Depuis 2014, cette université a été délocalisée deux fois. Cette université était initialement originaire du Donbass, elle a été relocalisée vers le centre du pays en raison du conflit qui frappe l'Ukraine. Cet accord s'inscrit complètement dans les différentes actions, pour soutenir la coopération avec les établissements ukrainiens. Cela s'inscrit aussi dans le cadre de la même candidature, faite pour des financements Erasmus (en attente de résultat).

Cet accord permet de faire des échanges d'étudiants. Pour le moment, aucun étudiant ne partirait en Ukraine. Dans un premier temps, l'objectif est d'accueillir des Ukrainiens à l'uB. Au vu du contexte géopolitique actuel, l'accord n'est volontairement pas ciblé pour une composante en particulier mais avec toute composante adhérant à cette possibilité d'échange. Il y a eu une discussion avec l'UFR langues et communication et l'UFR lettres et philosophie. Les deux UFR ont donné leur approbation, pour accueillir les étudiants qui le demanderaient. A ce stade, ce devrait être des candidatures d'étudiants spécialisés en langue, qui devraient être reçues.

**Annexe financière**

. **Les USA**, avec le Collège the Holy Cross et l'UFR langues et communication, il s'agit d'une annexe financière qui fixe les modalités de soutien, pour les actions que l'UFR langues met en place quand elle accueille des étudiants. L'UFR langues met en place un suivi personnalisé des étudiants. A ce titre, il y a une compensation financière qui soutient aussi les actions de recherche du laboratoire TIL (centre interlangues), porté par l'UFR langues et communication.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

**4.2. Dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants – rentrée 2023 / 2024**

Mme Perret présente les dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants – rentrée 2023/2024. La réflexion sur les dispositifs à fait l'objet de concertations à partir du mois de février, en travaillant avec les différents acteurs de l'uB.

**La politique de l'uB** est soutenue en central pour toutes les composantes de l'uB avec :

. **Le tutorat de rentrée** qui perdure et qui est renouvelé à l'identique, avec des petits aménagements d'actualisation des actions qui sont menées. Il démarre début septembre, en concertation avec les Responsables de 1<sup>ère</sup> année.

. **Les Campus Days** sont également renouvelés et reconduits en septembre.

. La grande nouveauté est **la semaine de réorientation** qui a été discutée avec les Responsables de 1<sup>ère</sup> année. L'objectif est de promouvoir une réorientation rapide, pour des étudiants se rendant compte quelques semaines après la rentrée, qu'ils se sont trompés d'orientation. Une information sur la semaine de

réorientation sera faite à destination des étudiants, sur les possibilités de réorientation. La réorientation se fait entre les filières de l'uB et vers des formations BTS de la Région, dans le cadre d'un accord avec le Rectorat. Il y a un certain nombre de places dans les BTS de la Région qui se trouvent libérées fin septembre. Ces places sont abandonnées par des jeunes qui préfèrent quitter ces formations.

Lors de la **journée du 18 octobre**, il sera organisé sous l'égide du PFVU, une rencontre entre les formations et les étudiants. Les Responsables de formation de L1 sont invités à présenter leur formation, s'ils le souhaitent. Ils gardent la main sur le choix de l'accueil ou non accueil, de tel ou tel étudiant.

. **Le semestre Réo** : le dispositif de réorientation habituellement mis en place à partir du mois de janvier perdure. Actuellement, c'est une phase de transition. Est ce qu'il y aura encore des étudiants, sachant qu'une partie d'entre eux se seront peut-être réorientés dès les premières semaines de la rentrée ? Les aménagements de ce dispositif sont en cours de discussion.

. Une autre nouveauté est l'organisation d'**une semaine de préparation à la vie professionnelle** durant la semaine du 12 au 14 mars 2024, sous l'égide du PFVU. Des ateliers, des rencontres avec les professionnels et des Responsables de formation ayant manifesté leur intérêt seront mis en place. Il a été demandé d'alléger les emplois de cette semaine, pour que les étudiants puissent y participer.

#### **La politique des formations, au niveau de chaque établissement :**

. Les Responsables de 1<sup>ère</sup> année ont été sollicités sur les possibilités de mettre en place des actions nouvelles. L'uB disposait de ressources qui n'étaient pas consommées dans le cadre de la loi ORE. Il a donc été décidé de pouvoir consommer ces crédits. Des besoins et des envies d'actions sont remontés par certains établissements. Il a été proposé de mettre en place des parrainages d'étudiants, dès la rentrée avec la possibilité d'obtenir des financements via RITM.

**Trois dispositifs ont émergé** : de la remédiation disciplinaire, de la remédiation méthodologique et de la remise à niveau non disciplinaire ainsi que des ateliers de préparation aux examens.

Un certain nombre de formations de 1<sup>ère</sup> année de BUT1 ont émis des demandes pour ces différents dispositifs. Chaque formation de 1<sup>ère</sup> année organise librement les procédures et la manière d'organiser ces différentes remédiations et ateliers. Les formations bénéficient d'un financement par l'uB.

Les dispositifs AGIL continuent à exister cette année. C'est une année transitoire avec des dispositifs qui sont fortement aménagés par certaines composantes. Elles suivent un processus de prise en compte des besoins spécifiques de chacune des formations de L1, intégrées dans le dispositif AGIL. Le dispositif AGIL renvoie au dispositif déjà mis en place dans les formations accueillant des étudiants OUI-SI, faisant partie de financements qui sont alloués par le Ministère.

Mme Perret ajoute un point particulier concernant les crédits RITM-UBFC, les PIA RITM-BFC ont été réouverts. Un appel à projets va être lancé ces prochains jours. Il est possible de répondre à un appel à manifestation d'intérêt, jusqu'à une somme de 10 000 euros. Cela permet de mettre en place des actions à partir de la rentrée de septembre 2024. Les demandes peuvent être faites jusqu'au 20 juillet 2023. Un second projet sera lancé en janvier 2024 pour la rentrée de septembre 2025.

Il est possible de combiner ces différents dispositifs et peut-être d'avoir d'autres dispositifs pour aider à la réussite des étudiants via cet appel à manifestation d'intérêt.

#### **Quelques chiffres**

Treize filières de l'uB ont manifesté leur intérêt pour ces nouveaux dispositifs : le parrainage, le semestre professionnel, la réorientation rapide, la remédiation disciplinaire, la remédiation méthodologique, les ateliers de préparation aux examens...Les montants demandés correspondent à des heures équivalent TD ou de tutorat.

Le volume d'heures hors développement web s'élève à 286 heures concernant les heures équivalent TD et 172 heures de tutorat. Le dispositif va se mettre en place à la rentrée 2023.

Mme Fiorentino ajoute que la semaine dernière, une réunion de préparation à la rentrée a été organisée. Ces dispositifs ont été présentés, les PowerPoint ont été rassemblés et seront envoyés à tous les Responsables pédagogiques et de scolarité de 1<sup>ère</sup> année.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 21

### 4.3. Dispositifs de remédiation des PASS vers L2 – rentrée 2023 / 2024

Mme Morlaix présente les dispositifs de remédiation des PASS vers L2 – rentrée 2023 / 2024. Il a été proposé aux collègues investis dans la réforme des études de santé, de proposer des dispositifs d'accompagnement pour les jeunes qui arriveraient dans les L2. Ces étudiants auraient validé leur 1<sup>ère</sup> année de santé (l'année de PASS) mais n'auraient pas eu accès aux études de santé. Par conséquent, ces jeunes partiraient dans la L2 de leur mineure ou dans une autre L2.

L'idée était donc de pouvoir proposer à ces jeunes un dispositif de remédiation, pour les remettre rapidement « dans le bain » de la L2. Une discussion a été engagée avec les équipes des PASS et des LAS. Le dispositif a été proposé sur la base du volontariat. Dans les sept équipes de LAS engagées dans la réforme, 4 d'entre elles se sont manifestées pour pouvoir proposer un dispositif de remédiation pour ces étudiants arrivant du PASS.

Dans les quatre filières qui proposent un dispositif de remédiation, le nombre d'heures demandé varie de 30 à 45 heures. Ce qui est relativement raisonnable. Cela se fera, dans la majorité des cas, sous forme d'une semaine de remédiation à l'entrée de la L2.

- . L'équipe de philosophie demande 44 heures pour la mise en place de ce dispositif.
- . L'équipe de langues demande 30 heures pour la mise en place du dispositif de remédiation plus individualisé.
- . L'équipe de droit demande 31 heures entre CM, TD et tutorat.
- . L'équipe de STAPS demande 45 heures pour les des étudiants qui arrivent sur la L2 de STAPS. Cette année, il y eu beaucoup de réorientation d'étudiants de PASS vers la L2 STAPS.

Mme Morlaix explique qu'il s'agit d'un essai pour cette année. Il faut voir ce que cela va donner avec les équipes, si le dispositif est satisfaisant à la fois pour les étudiants et pour les équipes. Une réadaptation se fera à la prochaine rentrée, en fonction des retours que l'on aura eus.

#### Echange questions/réponses

- . Il est demandé si le dispositif se met en place sous la forme d'une université d'été, d'une semaine de pré-rentrée ou tout au long du 1<sup>er</sup> semestre.

L'organisation est laissée aux choix des équipes pédagogiques soit 1 semaine à la rentrée, soit lissée. Par contre, ce ne sont pas des écoles d'été. Les 45 heures ne se feront pas sur une semaine. En général, ces étudiants arrivent du PASS et ont une capacité de travail assez importante. La réforme exige de ces étudiants-là arrivant dans les L2, qu'ils soient les meilleurs de leur L2, pour tenter leur chance en santé.

- . Une question est posée sur le choix des L2 et des effectifs.

L'an dernier, il y eu une vingtaine d'étudiants qui ont rebondi sur les L2. Cette année, 70 étudiants ont rebondi du PASS sur les mineures. Compte tenu du nombre, cette année il a été accepté que les étudiants rebondissement sur des L2 qui n'étaient pas forcément leur mineure. Il est difficile de pouvoir préciser ce qui pourra être fait la rentrée prochaine.

- . Remontée des étudiants par M. Krypiec : il y a des difficultés sur l'inscription des étudiants.

Mme Morlaix explique que les résultats définitifs ont été connus tardivement, cela a peut-être généré des difficultés pour les inscriptions. Dans les L2, la procédure d'inscription peut être différente.

- . M. Gros parle des difficultés des étudiants venant de PASS et arrivant en L2. Les étudiants ont beaucoup de mal. L'UFR Sciences et techniques est intéressée pour participer à ce dispositif. Les collègues ont participé gratuitement. Par ailleurs, il est important de faire revenir les étudiants dans les amphithéâtres en PASS. Il faut revenir à des enseignements en présentiel pour qu'une interaction avec les étudiants soit possible. Il indique

qu'il est insupportable d'enseigner en distanciel. Il y a du pillage de la documentation, des cours, des vidéos par les prépas. Il faudrait être filmés en direct et arrêter les enregistrements de cours. Il est difficile pour ces étudiants d'avoir le rythme habituel, tout est effectué en décalage pour les étudiants. Cela pose de gros problèmes également pour la 2<sup>ème</sup> année de médecine et de pharmacie, puisque les étudiants ne sont plus du tout habitués à travailler à des horaires habituels.

Mme Morlaix indique que c'est un choix de la Direction de l'UFR santé et non de la Gouvernance. Il est toujours possible d'accueillir des étudiants de PASS en présentiel. Elle partage cette analyse, il faut faire revenir les étudiants en présentiel. Le cas du PASS est particulier, car c'est un choix délibéré qui a été fait à l'UFR depuis la crise COVID. C'est un phénomène qui est observé dans les autres filières et à d'autres niveaux. Depuis la crise COVID, les étudiants sont de moins en moins nombreux en cours. C'est une vraie difficulté. Comment faire pour les inciter à revenir en présentiel, quel que soit le niveau de l'année et de la filière ? une réflexion est en cours.

. Mme Perret explique qu'un recensement des cours pillés a eu lieu. Ce problème concerne les cours des enseignants en PASS et en LAS. Il est compliqué d'avoir une action en direction de ces prépas privées.

Il y a déjà eu une expertise juridique : lorsque le cours est dispensé, il tombe dans le domaine public. Ce qui est illégal est de revendre le cours, ce que font les prépas privées. Il n'y a pas de propriété intellectuelle. Les prépas disent qu'elles ne revendent pas les cours mais de l'accompagnement individuel. Il y a eu plusieurs actions en justice qui ont échouées.

Monsieur Gros signale une action contre le pillage d'ouvrages particuliers. Il n'a pas eu de réponse malgré une lettre envoyée via son avocat, avec AR et une obligation de réponse sous quinze jours.

Mme Perret va voir avec le PAJI, quel soutien peut être apporté. Une solution est proposée pour contrecarrer cette vente de supports de cours : les étudiants du TED ont proposé de faire des photocopies et de les distribuer gratuitement afin de couper le marché.

. M. Gros propose une façon simple d'arrêter ce système de pillage : faire revenir les étudiants en présentiel. Il faut que les enseignants puissent directement interagir avec les étudiants et fassent de l'enseignement dirigé. Même cette proposition semble difficile, car dès le départ les étudiants sont en distanciel. Ils n'habitent pas sur Dijon. Les prépas privées ont des arguments forts.

Cette absence d'étudiants en présentiel rend parfois complexe la compréhension par les étudiants de PASS des processus de sélection. Les étudiants se retrouvent en grande souffrance, en étant de bons étudiants, parce qu'ils auront mal cliqué sur un point. Mme Perret dit qu'elle reçoit des demandes d'aide, de recours de la part de certains étudiants. Elle informe que dans l'administration française, on a le droit de se tromper et de rectifier. Ces très bons étudiants, avec de très bonnes moyennes, se retrouvent exclus des oraux. Ils voient des étudiants avec de moins bonnes moyennes qu'eux aller aux oraux. Le fait de ne pas être en présentiel les empêche de comprendre le processus de sélection. Elle invite à visionner la vidéo très claire de présentation du processus de sélection.

. Mme Vergely-Vandriessse souhaite aussi vouloir revoir les étudiants en présentiel, dès la 1<sup>ère</sup> année. Mais la Gouvernance de l'UFR santé ne souhaite pas revenir en présentiel. Elle explique : « Nous sommes minoritaires par rapport à cette demande. » La préoccupation de formation et d'accompagnement sont balayés par des considérations d'organisation. Elles aboutissent à un certain moment à des drames humains, comme évoqués précédemment. C'est compliqué, tout le monde n'a pas la même opinion par rapport à l'enseignement et la pédagogie. Elle trouve cela dommage.

. M. Imhoff indique qu'en actant une formation en distanciel, cela conforte les étudiants à souscrire à une prépa privée. Cela fait les affaires des prépas privées.

Une évaluation de l'efficacité du TED a été faite. Il s'agit d'un tutorat gratuit pour tous les étudiants de santé. Les résultats sont très bons. Une campagne est prévue avec le service de communication, auprès des futurs étudiants. Il peut y avoir aussi une pression familiale qui pousse à donner toutes les chances quand les moyens financiers sont là. Le souci vient aussi du fait que les jeunes ne veulent pas dire s'ils vont en prépa ou pas. De ce fait, il est difficile de faire des statistiques pour savoir si ces prépas sont efficaces.

En conclusion, le message fort est de faire revenir les étudiants en présentiel, dès cette rentrée universitaire. Ce message est porté de la part de la majorité des enseignants de PASS, qui souhaitent ce retour en présentiel. Il est précisé que logiquement parlant, tous les étudiants peuvent être accueillis. Le message pourra être

renouvelé et précisera que le souhait des équipes pédagogiques est entendu et pas seulement le message de la Gouvernance.

<b>Avis CFVU</b>	<p><b>Favorable à l'unanimité</b>  Membres élus présents ou représentés : 21  Ne prend pas part au vote : __  Abstention : __</p>	<p>Suffrages exprimés : 21  Contre : __  Pour : 21</p>
----------------------	---	--

#### 4.4. Poursuite de la mise en place de formations déjà engagées - rentrée 2023-2024

##### 4.4.1. Fiche filière de la 2<sup>ème</sup> année du DEUST Technicien /préparateur en pharmacie

Mme Vergely-Vandriessse, enseignante-chercheuse à l'UFR santé et assessseure à la pédagogie pour la circonscription pharmacie, présente la fiche filière. L'an dernier, le brevet de préparateur a été transformé en un diplôme universitaire appelé DEUST. Dans le cadre de cette universitarisation, des enseignants de l'UFR interviennent. Des recrutements de maîtres de conférences ont été effectués, pour assurer des enseignements pour cette filière. Des modifications ont été apportées suite aux recommandations en CP et le programme a été présenté.

Il s'agit d'une formation par alternance, il y a donc des spécificités particulières. Par exemple : le redoublement entre la première et la deuxième année n'existe pas. Les étudiants continuent en deuxième année même s'ils ont échoué en première année. C'est une caractéristique liée à la formation par alternance et au fait qu'il y a un contrat de travail qui est signé pour deux ans avec une entreprise.

Il y a un certain nombre de 2<sup>e</sup> sessions. Puis une session finale va permettre ou pas l'obtention du diplôme de DEUST. Si le diplôme n'est pas obtenu à l'issue de l'ensemble de ces premières et deuxièmes sessions et la session de la dernière chance, les étudiants devront se réinscrire pour une année supplémentaire. Ils pourront repasser les UE qu'ils n'auraient pas validées.

La plupart des enseignements se fait au sein du CFA de Talant et pas au sein de l'UFR des sciences de santé. Les étudiants sont repartis par petits groupes d'une trentaine d'étudiants. Ils bénéficient de supports tel qu'une pharmacie expérimentale. Cela permet des mises en situation pour la délivrance des médicaments, pour des conseils au comptoir. Il y a une grande salle de travaux pratiques (fabrication de gélules, de pommades/crèmes et sirops).

L'ensemble du programme est détaillé, les examens se déroulent souvent sous forme de contrôle continu (majorité des examens). Il y a aussi des contrôles terminaux qui se passent au sein de l'UFR de santé.

<b>Avis CFVU</b>	<p><b>Favorable à l'unanimité</b>  Membres élus présents ou représentés : 21  Ne prend pas part au vote : __  Abstention : __</p>	<p>Suffrages exprimés : 21  Contre : __  Pour : 21</p>
----------------------	---	--

##### 4.4.2. Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) : modalités de contrôle des connaissances pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année

Mme Houtmann Responsable administrative de la filière d'odontologie et Mme Regard Responsable de scolarité présentent les MCC (modalités de contrôle des connaissances) pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années.

Suite à la création des nouveaux locaux, il y a eu des évolutions depuis février. La fiche filière a été totalement remaniée, il s'agit des fiches filières de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> année. Les MCC modalités de contrôle des connaissances ont été intégrées ainsi qu'un règlement intérieur. Ce règlement a été transmis au PAJI.

Mme Fiorentino trouve cette version assez aboutie, à la fois pour les fiches filières et les MCC.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

#### 4.5. Modification de fiches filières – rentrée 2023-2024

##### 4.5.1. Master 2 Alimentation, Agro-alimentaire, Développement Durable (Evaluation Sensorielle : Comprendre Analyser Innover : ESCAI)

Mme Fiorentino rappelle qu'il n'y a pas de modifications possibles des fiches filières, sauf réforme nationale ou sauf cas exceptionnels. Cela concerne deux formations qui sont dispensées par l'Institut Agro Dijon.

Mme Macé, Directrice de l'enseignement et de la vie étudiante à l'institut Agro Dijon, présente les modifications. La première formation concerne le master ESCAI qui est co-accrédité avec l'uB dans la mention NSA (Nutrition-Sciences des Aliments). Il a été décidé en concertation avec l'uB l'arrêt de ce parcours ESCAI, qui est dans le domaine de l'évaluation sensorielle. Une nouvelle dominante d'approfondissement dans le cadre de la formation ingénieur, va être ouverte, elle s'appelle Sens&Co (domaine de l'évaluation sensorielle). Ce M2 ESCAI va être fermé à la rentrée 2023. Quatre étudiants extérieurs à la rentrée 2022 avaient émis le souhait de poursuivre en M2 ESCAI. Il fallait trouver des solutions pour qu'ils puissent passer ce diplôme M2 ESCAI, même si la formation n'ouvrait pas. La fiche filière qui est présentée est une fiche filière adaptée. Les quatre étudiants suivront la dominante d'approfondissement des étudiants ingénieurs. Ils devront faire des projets. Pendant ces temps de projets, il sera dispensé à ces étudiants des cours spécifiques complémentaires afin qu'ils puissent valider ce diplôme de M2. La fiche filière présente des zones barrées, c'est ce qui est inclus dans la dominante d'approfondissement et les zones non barrées sont des enseignements qui seront dispensés pour l'obtention de la délivrance du diplôme ESCAI.

##### Echange questions/réponses

Il est demandé si la fiche filière est bien passée en conseil de gestion de SVTE. Il est répondu qu'elle a été transmise à l'UFR SVTE. Mme Delaunay confirme que c'est passé en conseil d'UFR.

Mme Fiorentino ajoute que ce master est mis en place, uniquement pour assurer la poursuite d'études des étudiants de M1.

Une remarque est faite : la fiche filière est-elle passée en commission de la pédagogie avant le conseil d'UFR ? Il est répondu que oui et que lors de la commission de la pédagogie, il avait été dit qu'il fallait renvoyer devant le conseil de gestion. On ne peut pas passer devant les instances centrales, s'il n'y a pas eu de vote en conseil de gestion.

Mme Macé rappelle que c'est un master porté par l'institut Agro Dijon et que toutes les subtilités n'avaient pas été saisies.

Il y a une coquille dans l'UE3 ou il y a 4 472 heures, il faut barrer les 44. Il faut lire 72.

Mme Fiorentino propose d'adopter cette fiche filière modifiée du master ESCAI, sous réserve de corriger l'erreur de l'UE3 : soit 72 heures et non 4 472 heures.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

##### 4.5.2. CYcle Préparatoire Intégré (CYPI)

Le Cycle Préparatoire Intégré (CYPI) concerne l'ESIREM, l'institut Agro de Dijon et l'uB. Il s'agit d'un recrutement sur le concours Geipi Polytech, avec deux groupes de 25 étudiants qui sont pré-orientés vers l'institut Agro Dijon. La 1<sup>ère</sup> année se fait à l'ESIREM, la 2<sup>ème</sup> année à l'UFR SVTE.

La fiche filière présentée est modifiée pour prendre en compte l'hétérogénéité des étudiants, du fait de la réforme du BAC. Il y a un complément pour les étudiants qui en ont besoin et qui auraient eu un enseignement déficitaire en physique ou en mathématiques. Il est proposé une inclusion pour tous les étudiants, de cours de biologie dans l'UE4. Cela reste à la marge, ça représente une dizaine d'heures, en remplacement d'un projet qui n'était plus mené. Le nombre d'heures est constant, avec un refléchage des cours. La réorientation de ces horaires ne pèse pas sur l'UFR SVTE pour la biologie ou sur l'ESIREM pour les maths et la physique, puisque ce sont des cours faits par les enseignants de l'institut Agro Dijon.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

#### 4.5.3. DU « Laïcité, religions et république » (DU de formation civile et civique agréé par le Ministère de l'intérieur)

M. Orobon est le Responsable pédagogique du laïcité « Laïcité, religions et république » pour la faculté de droit de l'uB. Il s'agit d'un DU de formation civile et civique, labellisé par le Ministère de l'intérieur depuis 2019. Cela lui donne le droit de recevoir en obligation de formation des aumôniers, nouvellement recrutés et rémunérés, au titre de l'arrêt du 5 mai 2017 modifié le 27 février dernier. Jusqu'en 2020, les diplômés universitaires de formation civile et civique étaient automatiquement inscrits au répertoire spécifique France compétences qui regroupe les compétences complémentaires aux certifications professionnelles. Depuis 2020, les diplômés universitaires ne sont plus inscrits automatiquement au répertoire spécifique. Une demande a été faite avec d'autres DU partenaires, soit vingt DU au plan national. Il s'agit d'engager une démarche pour l'inscription, avec l'accord d'un socle commun de formation. Il faut engager aussi une conduite commune pour la dénomination des compétences et des modalités d'évaluation. C'est la raison pour laquelle, la fiche filière a dû être modifiée, le volume horaire est inchangé. Ce qui change est un regroupement d'éléments constitutifs au sein d'UE. Il y aura un peu moins d'examens à passer pour les étudiants. Ce qui change surtout, ce sont les compétences, qui sont formulées en verbes d'action. Il est attendu des aumôniers qu'ils soient capables d'assurer l'assistance spirituelle et aussi d'être des personnes ressources dans les administrations dans lesquelles ils interviendront.

Le DU Laïcité n'est pas réservé uniquement aux aumôniers mais aussi aux cadres religieux, aux Responsables d'associations culturelles et non culturelles. Ce diplôme vise aussi toute personne voulant se former à la laïcité, dans le but par exemple de devenir référent laïcité pour son entreprise privée ou pour son service public. Leur mission sera de rappeler les règles. Eventuellement, il faudra qu'ils tranchent des conflits ou désaccords motivés par des revendications d'ordre confessionnel, qui seraient relatives à l'organisation du travail. Les compétences visées dans l'UE1 consistent à informer sur le système institutionnel et républicain. Les personnes en formation doivent connaître et appliquer le cadre républicain. Elles visent aussi dans l'UE2 les contextes professionnels, la prévention des conflits et la sensibilisation sur la place des religions dans les organisations publiques et privées. Dans l'UE3, les compétences visées sont : l'analyse des contextes professionnels et la production des éléments de conseil (à la demande d'un employeur ou d'un public), suite à un questionnement sur le lien entre religion et organisation.

Les enseignements restent les mêmes ainsi que le volume horaire. Les changements concernent essentiellement le regroupement des UE et donc le fléchage des compétences que nous allons déposer auprès de France compétence pour l'inscription au répertoire spécifique.

M. Rauwel demande si un appel est fait à des collègues de l'UFR Sciences Humaines, pour les disciplines à caractère historique ou sociologique.

Il est fait appel à des personnes internes (droit public et droit du travail), M. Orobon intervient personnellement sur la partie sciences humaines. Il fait aussi appel à des collègues du GSRL (Groupe d'études Religions et Laïcités) basé à Lyon.

<b>Avis CFVU</b>	<p><b>Favorable à l'unanimité</b>  Membres élus présents ou représentés : 21  Ne prend pas part au vote : ___  Abstention : ___</p>	<p>Suffrages exprimés : 21  Contre : ___  Pour : 21</p>
----------------------	---	---

#### 4.5.4. Ouverture de formations en alternance

Il s'agit d'une ouverture à l'alternance du parcours AMAQ (Aliments Microbiologie Assurance Qualité), parcours du master Nutrition sciences aliments. Cela concerne uniquement le M2 AMAQ.

<b>Avis CFVU</b>	<p><b>Favorable à l'unanimité</b>  Membres élus présents ou représentés : 21  Ne prend pas part au vote : ___  Abstention : ___</p>	<p>Suffrages exprimés : 21  Contre : ___  Pour : 21</p>
----------------------	---	---

#### 4.5.5. Universitarisation – Diplôme d'Etat en Masso-kinésithérapie - IFMK

M. Guillot est le nouveau Directeur de l'IFMK de Dijon depuis août 2022. Il présente quelques modifications des fiches filières qui sont déjà passées dans les instances précédentes. Ces fiches filières et les cursus avaient été construits en 2015 et 2017. La formation est composée de deux cycles, le 1<sup>er</sup> cycle pour la 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année et le 2<sup>nd</sup> cycle pour la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année.

Depuis quelques années, un nouvel acteur est entré dans le processus d'universitarisation, il s'agit de l'IFMK de Nevers. Il est complètement indépendant de Dijon mais des enseignements ont été adaptés. Notamment, il y a la mise en commun d'une bonne partie des enseignements universitaires.

Un constat a été fait, il s'agit de difficultés de planification au niveau de l'IFMK. Un audit avait été demandé à l'arrivée du nouveau Directeur. Des étudiants trouvaient le cursus très chargé. Les modalités d'évaluation étaient très figées au sein des différentes fiches filières. Les étudiants et les enseignants ont donc fait remonter leurs difficultés à ce niveau-là. Une mise à plat a donc été proposée. Les modalités d'évaluation étant très figées, elles ont été retravaillées. Une comparaison a été faite avec ce qui se faisait dans d'autres fiches filières. Ce travail a permis de mettre dans la fiche filière, un contrôle terminal soit sous forme écrite ou sous forme orale. Il n'y a pas de contrôle continu mis en place.

Dans la précédente fiche filière, les volumes horaires dans les cursus explosaient, c'est pourquoi il est proposé ces deux nouvelles versions des fiches filières pour les deux cycles.

Mme Michel demande la raison pour laquelle il n'est pas mis de contrôle continu. Il est répondu que cela est compliqué dans la session 2, car elle comporte beaucoup de manœuvres pratiques.

<b>Avis CFVU</b>	<p><b>Favorable à l'unanimité</b>  Membres élus présents ou représentés : 21  Ne prend pas part au vote : ___  Abstention : ___</p>	<p>Suffrages exprimés : 21  Contre : ___  Pour : 21</p>
----------------------	---	---

#### 4.5.6. Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) - Pratiques et Ingénierie de la formation (PIF)- Parcours Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles (2A2P)



Mme Lang-Rippert explique que c'est la suite logique de la mise en place de la réforme des masters MEEF. Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> mention de ce master MEEF, dans le cadre de la réforme engagée. C'est un master qui est ouvert sur deux ans. Cette présentation est une réorganisation de la maquette existante. La réorganisation se fait par une approche par compétences.

C'est un master 2A2P (Parcours Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles). La formation s'était appuyée sur les blocs de compétences et le référentiel de formation des enseignants pour les trois premières mentions. Cette formation s'est adossée sur le référentiel. Pour être formateur, on retrouve les trois blocs pour être formateur. Les macro-compétences sont associées à ces blocs de compétences (concevoir et animer une formation pour adultes, accompagner et prendre en charge...). Il y a aussi toute la dimension du développement professionnel du futur formateur, en mettant en place une démarche de recherche. Il est intégré le numérique dans les pratiques professionnelles, en développant une culture professionnelle en lien avec la formation et la recherche et enfin en analysant sa pratique professionnelle. C'est une réécriture de la maquette qui existait, à coût constant. Cela se fait en contrôle continu intégral, comme l'ensemble des trois autres mentions du Département MEEF. C'est une formation pour adultes, elle a lieu les samedis matin et pendant une partie des vacances scolaires. Elle s'adresse à 90 % à des enseignants du primaire et du secondaire qui sont en poste et qui suivent cette formation en plus de leur temps de travail habituel.

M. Decrette demande comment sont appliquées les absences aux évaluations ?

Le contrôle continu intégral est organisé dans les masters MEEF de la façon suivante : il y a des tâches « simples » organisées toute l'année qui sont formatives et qui participent à la montée en compétences. L'évaluation du master se fait par des tâches « complexes » de fin de cycle de formation. Si l'étudiant est absent, il lui est proposé une 2<sup>ème</sup> chance et on lui propose un autre examen / une autre tâche.

M. Kriepiec fait une remarque sur la 2<sup>ème</sup> chance, il trouve la phrase qui en fait mention assez floue. Cela semble se décider au cas par cas. Il est répondu que dans 99 % des cas, pour l'ensemble des masters MEEF, la 2<sup>ème</sup> chance est accordée si l'étudiant a été assidu pendant l'année.

<b>Avis CFVU</b>	<p><b>Favorable à l'unanimité</b></p> <p>Membres élus présents ou représentés : 21</p> <p>Ne prend pas part au vote : __</p> <p>Abstention : 3</p>	<p>Suffrages exprimés : 18</p> <p>Contre : __</p> <p>Pour : 18</p>
----------------------	--	--

#### 4.6 IUT – Réforme des BUT – Rentrée 2023-2024

- Fiches filières BUT 3
- Modification de fiches filières (IUT Dijon-Auxerre ; Chalon sur Saône)
- Capacités d'accueil de l'IUT Dijon-Auxerre : BUT / LP / DU

Mme Fiorentino rappelle que l'année prochaine, les BUT 3 vont ouvrir. Les équipes ont dû écrire les fiches filières des BUT3. Une partie du programme est défini au niveau national. Une marge est laissée aux adaptations locales. Ces fiches filières sont conformes au programme national. L'option a été d'ouvrir tous les parcours de 3<sup>ème</sup> année en alternance. Il y aura donc la possibilité de suivre la formation par alternance ou en formation initiale pour tous les parcours de 3<sup>ème</sup> année.

Le taux d'insertion souhaité par le Ministère est de 50 %. Il n'est pas précisé s'il se base sur les effectifs de 1<sup>ère</sup> année ou de 3<sup>ème</sup> année. 50 % sont destinés à être inséré professionnellement à l'issue de la 3<sup>ème</sup> année. L'alternance est le format majoritaire d'aujourd'hui, elle est incitative à cette insertion professionnelle.

#### Echange questions/réponses

Une remarque est faite sur les notes éliminatoires qui sont généralisées sur ces fiches filières à 8/20. C'est un problème juridique de fond. Il est cité l'article 18 arrêté 97, qui rend illégale les notes éliminatoires pour toutes

les formations universitaires, sur les diplômes de type licence, DEUG et maîtrise. D'un point de vue éthique, c'est dommageable car cela a entraîné une forme de sélection sociale. Depuis cet arrêté, on est passé de 10 à 25 % d'étudiants qui sont salariés réguliers et qui n'ont pas toujours des résultats homogènes dans l'année. Il va y avoir des inégalités entre les étudiants qui peuvent avoir un investissement constant et ceux qui n'en n'ont pas les moyens.

Mme Fiorentino répond que réglementairement, les dispositions citées s'appliquent aux licences, masters, LP et non aux BUT, les BUT étant dérogatoires par rapport à notre RCE. Il y en a aussi dans les formations en santé. Elle ne sait pas si c'est une décision des équipes locales. Cela semble plus dans l'idée d'aider l'étudiant, de bloquer l'évolution de son parcours s'il n'a pas acquis un seuil minimal de validation et éviter ainsi que ses insuffisances ne s'accumulent dans l'évolution de son parcours.

Il est précisé que ces dispositions concernant les notes sont nationales. Elles existaient déjà dans les DUT, le DUT étant comme le BUT dérogatoire.

Mme Fiorentino informe que les sessions du groupe de travail du RCE se poursuivent. Il y aura une nouvelle date la semaine prochaine. Elle espère que cela permettra d'achever l'examen du futur RCE, qui devrait entrer en vigueur à la rentrée 2024. Lorsque ces réunions de groupe de travail seront terminées, il faudra encore rédiger car pour le moment, ce ne sont que des observations et des suggestions de modifications. Le travail ne sera donc pas encore terminé à la rentrée.

<b>Avis CFVU</b>	<p><b>Favorable</b></p> <p>Membres élus présents ou représentés : 21</p> <p>Ne prend pas part au vote : __</p> <p>Abstention : __</p>	<p>Suffrages exprimés : 21</p> <p>Contre : 1</p> <p>Pour : 20</p>
----------------------	---	---

#### **4.7 Dossier d'accréditation uB – projet de la formation d'Infirmier(e) de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)**

Ce projet s'inscrit dans la poursuite du processus d'universitarisation des métiers paramédicaux. La formation IBODE (Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat), vient en complément d'une formation du diplôme d'Etat d'infirmier. C'est à la demande du Ministère de l'enseignement supérieur, que ce dossier a été monté, en partenariat avec le CHU de Dijon. Cette formation fait partie des formations, qui sont aussi assurées sur le plan technique, par le campus paramédical du CHU.

C'est un processus qui devrait également suivre sa route pour les infirmières puéricultrices et tous les autres métiers paramédicaux.

Ce dossier a été monté en collaboration avec le CHU. Il y a de l'enseignement mutualisé avec d'autres écoles d'IBODE, en particulier celle de Besançon. Des enseignements en simulation sont aussi proposés, comme de la simulation numérique, tout ce qui est nécessaire pour obtenir cette accréditation.

La Région qui est le financeur s'est opposé à ce projet : elle ne voulait pas financer cette formation IBODE, puisqu'il existe une formation en Franche-Comté. Cependant, le Doyen a expliqué que le CHU acceptait de prendre à sa charge les frais de cette formation. Ce qui a été demandé, c'est que l'université donne son accord à l'accréditation de cette formation. Cela permettrait à l'UFR de Sciences de Santé de se rendre devant le Ministère avec l'accord du CHU, pour faire pression sur le conseil régional.

A ce stade-là, il ne s'agit pas d'ouvrir de formation mais seulement que cette formation soit accréditée dans l'espoir que cela mènera la Région à revenir sur sa position.

<b>Avis CFVU</b>	<p><b>Favorable à l'unanimité</b></p> <p>Membres élus présents ou représentés : 21</p> <p>Ne prend pas part au vote : __</p> <p>Abstention : __</p>	<p>Suffrages exprimés : 21</p> <p>Contre : __</p> <p>Pour : 21</p>
----------------------	---	--

#### 4.8 DU-DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé : demandes de création et de modification

M. Cunit présente **deux demandes de création de formations courtes** :

. **FC Infirmier Santé au Travail (IST)**, il s'agit d'un module complémentaire. Cette année un décret a été publié le 27 décembre et un arrêté le 31 janvier 2023 avec une application au 1<sup>er</sup> mars. Ce décret est relatif à la formation, modifiant les attendus pour les infirmiers en santé au travail. Actuellement, il y a deux DU : le DU IST (Infirmier en Santé Travail) et le DU IST FP (Infirmier en Santé Travail Fonction Publique) qui a été mis en place cette année. Pour que l'ensemble des apprenants suivent les nouveaux attendus de ce décret, un module de 48 heures d'enseignement a été ajouté. Les enseignements étaient déjà présents mais dispersés tels qu'ils étaient enseignés sur la maquette actuelle. Un attendu précis est demandé. Il a donc été souscrit à cette obligation, de manière à ce que les apprenants puissent exercer à la sortie de la diplomation du DU. Ce module complémentaire est gratuit pour les inscrits en IST ou IST FP, au début de cette année. La volonté de l'équipe pédagogique est de le proposer aux infirmiers en santé travail, formés par le passé à l'université. Cela correspond à un peu plus de 400 personnes. Sur ces 400 personnes, il y a un retour favorable de plus de 200 personnes qui souhaitent suivre cette formation. L'organisation sera faite en 2 fois 3 jours, cela commence en juillet et se termine à la fin du mois d'août.

Cette formation ne sera pas reconduite l'année prochaine, l'équipe pédagogique arrête la formation au vu de leur âge. Le tarif pour les candidats est de 500 euros.

. **FC Formation socle des compétences numériques en santé**, la formation sera intégrée à la formation initiale des médecins à la rentrée 2024 et au début du 2<sup>e</sup> cycle pour les externes. Le travail est en collaboration avec l'institut national de la e-Santé avec le Pr Fabrice Denis. Il a souhaité mettre en place cette formation par anticipation, en la proposant aux médecins déjà exerçants ou aux internes qui ne pourraient pas bénéficier de cette formation socle en compétences numériques.

Cette formation est calquée sur l'arrêté du 10 novembre 2022 et de ses attendus. Elle est ouverte à tous les professionnels de santé. Le volume horaire est de 35 heures, complètement à distance avec 28 heures en e-learning. Entre chaque module, des temps de classe virtuelle sont proposées avec un début pour la rentrée 2023. Le tarif pour les internes s'élève à 500 euros et pour les professionnels en exercice à 900 euros.

##### **Demandes de modifications de FC et de DU-DIU**

. **FC Exécutive master en E-santé (INES2)**, quelques ajustements ont été apportés à cette formation suite à la 1<sup>ère</sup> année. Le souhait est de l'enrichir avec des temps de classe virtuelle. Jusqu'à présent il y avait un forum pour échanger avec les étudiants. Il y avait 63 heures d'enseignement sous forme de capsules pédagogiques, 7 heures de webinaires vont être ajoutées. En contrepartie, il est demandé une augmentation du tarif qui passe de 1 600 euros à 1 800 euros.

. **DU Psychologie et Pédagogie du Comportement Alimentaire (PPCA)**, il s'agit d'un changement de Responsable universitaire, le Pr Trojak remplace M. Guerriaud. De nouvelles approches de thérapies comportementales et cognitives seront intégrées. Le volume d'heures d'enseignement s'élèverait de 110 à 128 heures. Une modification concerne la notation concernant le mémoire, l'équipe pédagogique souhaiterait modifier les modalités de validation du mémoire afin de réduire le temps de correction accordé aux mémoires. Il y a une centaine d'apprenants, le souhait est de pouvoir augmenter le nombre d'apprenants car il y avait plus d'une année d'attente pour accéder à ce DU. L'un des facteurs limitant étant la correction des mémoires qui demande un temps incompressible et important (notation avec seuil éliminatoire). Ce sera donc une validation ou une non validation du mémoire présenté.

. **DU Kinésithérapie et Réhabilitation Gériatrique (KRG)**, la formation est portée par le Pr Mourey. Précédemment, il s'agissait d'un DIU inter-universitaire qui était porté avec l'université de Saint-Etienne. Suite au retrait de cette université, le Pr Mourey continue de le porter, la formation est organisée entièrement à Dijon. Cette année, l'intégralité des cours avait été organisée par le Pr Mourey à Dijon. Il y avait juste une journée de formation organisée à Saint-Etienne, cela n'avait donc plus de sens de maintenir ce DIU en l'état. Une journée de séminaire a été ajoutée, le nombre d'heures passe de 42 heures à 56 heures. Les droits pédagogiques s'élèvent à 1 500 euros au lieu de 1300 euros.

. **DIU Le sommeil et sa pathologie**, il s'agit d'une refonte complète de la formation. Précédemment, cette formation, était dispensée sur une année. Elle comprend 132 heures, avec un temps de stage important. Cela permet de ne pas avoir une formation qui soit différente du DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées). Une formation FST (Formation Spécialisée Transversale Sommeil) a été mise en place. La FST est réalisée sur une année complète d'internat. Le volume horaire étant très important, il a été décidé au niveau national, de refondre le DU pour le rapprocher de la FST. Le volume horaire total s'élève à 132 heures sur une année et 239 heures sur deux années. Le volume horaire est de 89 heures d'enseignement théorique sur la 1<sup>ère</sup> année et 150 heures de stage (dans une unité de sommeil) sur la seconde année.

. **DU RENFORT**, cette formation n'a pas pu ouvrir l'an dernier, malgré les besoins. Cette année, il s'agit d'une refonte de ce DU, pour l'ouvrir plus largement. L'objectif est de former une réserve opérationnelle d'infirmiers aux contraintes de la réanimation et peut-être bientôt d'aides-soignants. L'idée est qu'ils soient formés aux contraintes spécifiques de la réanimation (en cas d'épidémie ou de catastrophes naturelles importantes). Les contraintes de la réanimation et de soins critiques sont très particuliers et pour l'efficacité de ce service, il fallait des gens qui soient formés à minima à ces contraintes. L'équipe pédagogique avec le CHU a souhaité ouvrir cette formation aux infirmiers qui souhaitent intégrer les services de réanimation et de soins critiques. Il ne s'agit donc pas que d'une formation de réserve opérationnelle, mais aussi d'une formation continue des professionnels en exercice. Parallèlement, 30 heures de vidéo-simulation ont été intégrées (capsules pédagogiques interactives) et 14 heures en centre de simulation, co-financées par le CHU de Dijon et l'uB. Le tarif augmente : il passe de 1 300 à 5 000 euros, pour tenir compte de ces frais de simulation. Cela correspond à la majorité des coûts de cette formation.

. **DIU Dermatologie pédiatrique**, il s'agit d'une actualisation du tarif afin de l'aligner sur l'ensemble des autres universités. Certaines universités intègrent dans le tarif, à la fois les droits administratifs et les droits pédagogiques. Ce qui ne se fait pas à Dijon. Pour qu'il n'y est pas de différence de traitement entre les étudiants, suivant leur université d'inscription, le tarif est diminué, il passe de 600 euros à 373 euros.

<b>Avis CFVU</b>	<p><b>Favorable à l'unanimité</b></p> <p>Membres élus présents ou représentés : 21</p> <p>Ne prend pas part au vote : __</p> <p>Abstention : __</p>	<p>Suffrages exprimés : 21</p> <p>Contre : __</p> <p>Pour : 21</p>
----------------------	---	--

#### 4.9 Conventions pédagogiques

. Une convention **entre l'uB agissant pour l'UFR SVTE et l'ENSAM** est présentée, portant sur le dispositif de formation du master ingénierie des matériaux et des surfaces (IMS).

. Une convention **entre l'uB agissant pour l'IUVV et la BSB** est présentée. Il s'agit d'accueillir des étudiants de la BSB suivant le Mastère CIVS (Commerce International des Vins et Spiritueux).

. Une convention **entre l'uB agissant pour le PFVU, le Rectorat et le lycée Simone Weil** est présentée. Elle consiste à la délivrance du grade de licence, aux étudiants diplômés du diplôme DECESF (Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale) par le lycée Simone Weil.

. Une convention **entre l'uB agissant pour l'INSPE et le Rectorat** est présentée. Il s'agit d'organiser les relations et définir les modalités de coopération entre le Rectorat et l'INSPE de l'Académie de Dijon. Cela concerne la formation initiale et continue des professeurs des premiers et seconds degrés et des conseillers principaux d'éducation, ainsi que la recherche. L'Université et le Rectorat contribuent au projet de l'INSPE. Le gros point de la discussion portait sur la rémunération des enseignants.

. Une convention **entre l'uB agissant pour l'UFR Sciences de Santé et le lycée le Castel** est présentée. Il s'agit d'un avenant à la convention relative à l'organisation de la formation, conduisant à la délivrance du diplôme de

technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique. Cela concerne notamment l'accès des étudiants à des services universitaires.

. Une convention **entre l'uB agissant pour le PFVU et l'institut national de la propriété intellectuelle** est présentée. Elle a pour objet de définir le principe et les modalités du partenariat, notamment la mise à disposition de support de formation.

. Une convention **entre l'uB agissant pour l'UFR Sciences et Techniques, le PFVU et le lycée Hippolyte Fontaine** est présentée. Il s'agit d'accueillir 22 étudiants dans la cadre de la LP constructeurs de travaux et développement durable.

. Une convention **entre l'uB agissant pour l'UFR STAPS et l'association Art danse Bourgogne** est présentée. Elle détermine le financement d'actions de dancing, auprès des étudiants de la LP Gestion des projets et structures artistiques et culturels.

. Une convention **entre l'uB agissant pour l'UFR STAPS et la Clinique Les Rosiers** est présentée. Elle fixe les règles pour l'utilisation de l'espace balnéothérapie de la Clinique Les Rosiers, pour la pratique des activités physiques adaptées.

. Une convention **entre l'uB agissant pour l'UFR Sciences de Santé et le CHU de Dijon Bourgogne** est présentée. Il s'agit d'accueillir 30 étudiants du Département d'odontologie, pour une formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

. Une convention **entre l'uB agissant pour l'UFR Sciences de Santé et le CHU de Dijon Bourgogne** est présentée. Il s'agit d'une convention de reversement pour l'année 2022-2023. L'UFR Sciences de Santé prend en charge des frais de formation professionnelle, dispensés par le centre de simulation du CHU aux personnels du Département de maïeutique. Plus précisément, ce sont des prestations de réanimation du nouveau-né.

. Une convention **entre l'uB agissant pour l'UFR Sciences de Santé et l'Université de Lorraine** est présentée. Il s'agit de définir les conditions de formation des étudiants de 3<sup>ème</sup> année du cycle des études de médecine à la faculté de médecine de Dijon. Ils sont inscrits au DES de Médecine Vasculaire. L'uB ne dispose pas dans ses effectifs d'enseignants médecins (spécialistes de Médecine Vasculaire) rattachés à la sous-section CVU 5104. Le Pr Wahl, enseignant de Médecine Vasculaire à l'Université de Nancy est nommé par le Doyen de l'UFR Sciences de Santé de l'uB.

. Une convention **entre l'uB agissant pour l'UFR Sciences de Santé et la région de BFC et le Directeur de l'IRFSS de la Croix Rouge Française BFC et l'Administration du GCS IFSI** est présentée. Il s'agit d'un partenariat relatif à l'organisation des formations, conduisant à la délivrance du diplôme d'Etat en soins infirmiers et à la reconnaissance du grade de licence.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

#### 4.10 Calendriers universitaires 2023-2024 :

- fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions
- propositions des composantes

Il s'agit d'un point classique de la CFVU de fin d'année universitaire. Un calendrier annuel est présenté pour l'année universitaire à venir, précisant le début et la fin des enseignements pour chaque semestre, ainsi que les périodes d'examens pour chaque formation. Il présente également un récapitulatif des bornes, suspension des cours et inscriptions. Par exemple, les périodes de réorientation interne au semestre 1, les inscriptions tardives,

les exonérations à titre exceptionnel et à titre rétroactif des droits d'inscription, les procédures de validations des acquis, les demandes de césure.

Il est rappelé que les examens ne peuvent avoir lieu, qu'à l'intérieur des bornes des calendriers qui sont précisés. Il peut arriver qu'il y ait des modifications de dernière heure. C'est la raison pour laquelle lors de la CFVU de septembre, il peut y avoir un point rectificatif sur les calendriers.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

#### **4.11 Architecture de l'offre de formation - rentrée 2023-2024 : actualisation en fonction des créations et évolutions**

Il s'agit d'un tableau consolidé de l'offre de formation à la rentrée 2024, retraçant toutes les évolutions survenues au cours de l'année (les fermetures, les réouvertures). Mme Fiorentino remercie le PFVU, pour avoir fait une remontée des composantes, notamment sur le devenir de certaines licences professionnelles. Des doutes subsistaient sur leur ouverture ou leur non ouverture.

Cette version est le fidèle reflet de la réalité de ce qui ouvrirait à la rentrée 2023-2024. Un point a été fait précisément avec les IUT car il y a l'entrée des BUT3, pour savoir effectivement si certaines LP intégraient des BUT ou si un parcours était maintenu en tant que LP. Pour certaines formations, il y a véritablement une fermeture de la LP. Pour certaines, la LP existe toujours mais sera malgré tout fermée temporairement, à la rentrée faute d'effectifs suffisants. Cela a été retranscrit dans le tableau avec le code couleur et l'information.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

#### **5. Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2023-2024**

Il s'agit d'un document qui est actualisé chaque année et qui précise les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription. En effet, à côté des exonérations de droit, il peut y avoir des exonérations selon des critères définis par l'établissement. Cette exonération peut avoir lieu à titre exceptionnel, pour l'étudiant en grande difficulté financière ou à titre rétroactif pour rembourser ultérieurement les droits payés par l'étudiant. Les deux situations ne sont pas cumulables. Dans le document, on retrouve : les dates des deux procédures, la composition de la commission, la fréquence des commissions, mais aussi les critères généraux en fonction desquels les dossiers sont examinés.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

### **Questions diverses**

Une question est posée le nombre de personnes recrutées pour Ametys.

Une seule personne a été recrutée. Elle est formée sur Ametys et va suivre les formations avec les composantes, pour le déploiement d'Ametys. Elle connaît à la fois les enjeux, le nouvel outil et les personnels. Cela devrait faciliter le travail.

Une question est posée sur les commissions (CP et CFVU) supplémentaires mises en place sur l'offre de formation. Combien de sessions supplémentaires seront organisées ?

Deux dates doivent être rajoutées (une CP et une CFVU), ce qui permettrait de garder une CFVU de secours en décembre qui permettrait de faire passer les fiches filières qui posaient des problèmes. Dans l'idéal, le plus cohérent aurait été de faire un examen par cycle mais il n'y a pas encore de visibilité sur les remontées des fiches filières. Il va falloir qu'il y ait un calcul en amont, avec les services centraux. Cela donnera lieu à des allers-retours avec les composantes. Cela sera en fonction des arrivées de l'état des dossiers.

Il y a encore une réflexion quant à l'harmonisation des dates. Dès que les dates seront arrêtées, l'information suivra.

*Fin de séance : 12h10*